VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

MON FILS A EU UNE OVERDOSE

Par Profil supprimé Postée le 12/01/2017 09:42

Bonjour

Mon fils a eu une overdose, quoi de plus dur

Il a 24 ans, brillant dans ses etudes et viens juste d'avoir un bon poste de travail. On comprends rien et on ne sais pascomment lui parler . Son pere ne sais pas comment faire l'approche pourtant leur relation est plutot copain que pere et fils... comment faire l'approche sans pour autant qu'il y est des mensonges ou deni ??? Comment faire ???

Mise en ligne le 12/01/2017

Bonjour,

Vous évoquez une situation que nous percevons préoccupante ; vous apportez cependant bien peu d'éléments concernant cette overdose (nature du produit, consommation de votre fils, antériorité, fréquence,...) ou encore les symptômes de ce que vous nommez overdose (a-t-elle été diagnostiquée par un professionnel de santé, mentionnée par votre fils ou qualifiée comme tel par vous-même face à des signes correspondant à votre représentation de l'overdose).

Vous dites ne pas comprendre la situation et évoquez le contexte professionnel de votre fils comme étant plutôt favorable, cependant vous ne dites pas ce qu'il en est de sa situation au regard de la vie sociale, affective et émotionnelle. Il n'est pas rare que concentré sur un élément pouvant être considéré comme la clé de la "réussite" l'usager comme l'entourage en oublie l'importance et la nécessité de l'équilibre.

Une réflexion suivie d'un dialogue apaisé, basé sur une confiance mutuelle et un non-jugement autour de la question de son état moral, physique, psychologique, pourrait être une approche opportune au cours de laquelle le produit ne serait pas le sujet initial mais davantage envisagé comme venant en réponse à quelque chose.

Pour vous aider dans la réflexion et dans votre positionnement parental, nous vous conseillons de prendre contact avec une Consultation Jeune Consommateur (CJC) afin de rencontrer des professionnels spécialisés et trouver auprès d'eux des conseils et le soutien nécesaire face à cette situation difficile. Nous vous mettons un lien vers un article qui présente ce qu'est une CJC et vous pouvez ensuite trouver la consultation la plus proche de chez vous en rentrant dans l'onglet le nom de votre ville ou de votre département.. Il en existe dans toutes les grandes villes. N'hésitez pas à les contacter, ils sont là pour ça.

Si, avant d'entamer une démarche, vous préférez échanger de vive voix avec notre service, vous pouvez nous contacter 7 jours/7 de façon anonyme et gratuite par téléphone au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14h à 2h, un de nos conseillers prendra le temps nécessaire avec vous.

Bien cordialement

En savoir plus :

Qu'est ce qu'une CJC ?